



**Bureau communautaire
Mardi 18 Octobre 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents : Claude REVEL, Francis BARDEAU, Marie PASSIEUX, Claude VALERO, Isabelle SILHOL, Bernard COSTE, Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Myriam GAIRAUD, Olivier BERNARDI, Joseph RODRIGUEZ

Rapporteur : M. Claude REVEL

Demande de subventions : Contrat Territoire Lecture 2023.

Il est rappelé que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financière pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que le service Lecture Publique bénéficie depuis 2016 d'un soutien de la DRAC au titre du Contrat Territoire Lecture (CTL) dans le but de structurer un réseau et formaliser la politique de lecture publique sur le territoire pour les années à venir.

Pour cette dernière année de financement CTL, 3 actions seront menées de front :

- Action 1 : Favoriser l'équité territoriale d'accès aux collections.

Il s'agira ici de poursuivre et renforcer le service navette documentaire en partenariat avec la Poste. Le facteur passera dans chaque bibliothèque une fois par semaine et deux fois par semaine à Clermont l'Hérault. La bibliothèque de Clermont l'Hérault intègre le réseau de bibliothèques, ce qui porte à onze, le nombre de bibliothèques du réseau.

L'objectif étant d'améliorer l'équité d'accès à l'offre au sein du réseau pour tous les habitants du territoire, d'améliorer la circulation des documents, d'augmenter la qualité globale du service proposé et à l'échelle du territoire, œuvrer à la construction d'appartenance communautaire.

- Action 2 : Conquête de nouveaux publics.

En 2022, une programmation culturelle plus étoffée a été initiée par le réseau avec des animations tout au long de l'année à destination d'un public familial par le biais d'ateliers, de spectacles, de lectures sonores... Cela a permis de toucher un public plus diversifié que le public des rencontres d'auteurs.

En 2023 cette programmation sera pérennisée et renforcée avec notamment un axe fort sur le jeu qui permettra de moderniser l'image du réseau des bibliothèques et de conquérir un nouveau public adolescent notamment. Un partenariat sera mis en place avec des compagnies et associations locales telles que « T'as pas tout dit » et « Homo Ludens ». Ainsi il est prévu le financement :

- D'un atelier jeux mensuel dans 2 bibliothèques entre janvier et décembre,
- Des jeux d'évasion sur la thématique d'Harry Potter,
- Une lecture dessinée et un atelier illustration à destination d'un public spécifique en partenariat avec le Pôle Culture et le centre social l'Echappée,
- Onze spectacles ou évènements,
- Huit ateliers avec des auteurs et/ou illustrateurs jeunesse.

L'objectif étant de proposer une offre structurée et équitable à tous les habitants du clermontais tout en fédérant les bibliothécaires du réseau sur les actions culturelles, de diversifier les publics, de créer un réseau élargi de partenaires et d'enrichir le programme d'animations culturelles du réseau des bibliothèques.

- Action 3 : Rédaction du Schéma de Développement de la Lecture Publique.

L'écriture de ce document stratégique débutera en 2023. Le schéma s'organisera autour de 3 axes :

1. Diagnostic détaillant les forces et les faiblesses du réseau,
2. Orientations actuelles et à venir de la Communauté de communes avec une prise en compte des publics prioritaires,
3. Développement des axes et feuille de route pour les années à venir.

Ce travail sera conduit en partenariat avec la Direction de la Lecture Publique Départementale et le réseau des bibliothèques du Clermontais. Des temps de réunions spécifiques seront organisés, des temps de formation pour la coordinatrice et des temps d'échanges avec les élus, les habitants et les associations du territoire.

Les objectifs de cette action visent à formaliser la politique de lecture publique, à développer l'usage des bibliothèques, à améliorer l'équité d'accès à l'offre au sein du réseau et à l'élargir, à accroître la professionnalisation, à améliorer la circulation des documents, et à créer un réseau élargi de partenaires.

Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 28 000 € TTC financé comme suit :

Financeurs	Participation en %	Montant TTC en €
DRAC	50%	14 000.00€
Autofinancement	50%	14 000.00€
TOTAL	100%	28 000.00€

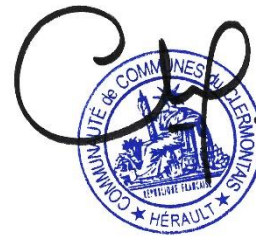
Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les subventions auprès de la DRAC pour un montant de Quatorze-Mille-Euros (14 000.00€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente décision,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 10/11/2022

Claude REVEL.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois, adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. : le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20221128-2022-77B-AU
Date de télétransmission : 28/11/2022
Date de réception préfecture : 28/11/2022